



RAPPORT DE GESTION 2010

38^e exercice

TABLE DES MATIERES

	Pages
Chiffres clefs	1
Editorial	2
Rapport annuel	3
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Rapport de vérification de l'organe de contrôle	11
Modalités de versement des prestations de retraite	12

Chiffres clefs

	2010	2009	2008
Nombre d'assurés actifs	5'737	5'362	5'093
Nombre de bénéficiaires de rentes	818	777	737
Nombre d'établissements affiliés	59	57	58
Total de l'actif (en mios de CHF)	517	475	397
Performance (en %)	3.93	15.2	-19.0
Degré de couverture (en %)	108.4	106.6	95.1
Frais de gestion par assuré (en CHF)	123	123	125
Frais de gestion de la fortune (en % du total de l'actif)	0.09	0.08	0.09
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels des assurés cotisants (en %)	2	2	2.75

Editorial

Chère assurée, cher assuré,

Après une très bonne année 2009, les marchés financiers ont évolué l'année dernière de façon plus modeste. L'économie mondiale a poursuivi sa croissance, tirée avant tout par les pays émergents. Toutefois, la crise de la dette européenne et l'endettement croissant des Etats ont rendu les investisseurs prudents. L'année 2010, caractérisée aussi par des taux d'intérêt très bas et par une chute élevée de l'euro et du dollar par rapport au franc suisse, n'a pas permis aux marchés financiers d'enregistrer des performances élevées.

Dans ce contexte en demi-teinte, la politique de placement du fonds, axée sur le long terme, a fait une fois de plus ses preuves. Sa performance s'est élevée à 3,9%, supérieure à la moyenne enregistrée par les institutions de prévoyance en Suisse. Ce résultat financier a permis au fonds d'augmenter sa réserve de fluctuation de valeurs ainsi que son degré de couverture, passant de 106,6% au 31 décembre 2009 à 108,4% au 31 décembre 2010. Cette évolution favorable renforce la situation financière du fonds puisqu'il dispose désormais d'une réserve de 8,4% de la fortune pour absorber les fluctuations de valeurs de ses placements. Si cette nouvelle est réjouissante, il faut tout de même relever que nous sommes encore loin d'une situation confortable qui voudrait que le degré de couverture soit au moins de 120%.

Le 7 mars 2010, le peuple suisse a rejeté massivement la réduction du taux de conversion LPP de 6,8% à 6,4%. Ce scrutin a clairement exprimé le manque de lisibilité du projet gouvernemental, mais aussi l'absence d'un vrai dialogue social. A l'avenir, nous devons tout de même tirer les conséquences de l'augmentation de la longévité et peut-être aussi de la diminution des perspectives de rendement, induites par une inflation modeste qui pourrait le rester. Pour sa part, notre conseil de fondation maintient pour l'instant comme objectif un taux de conversion, uniforme pour les femmes et les hommes, de 7,2% en 2015. Cet objectif, plus élevé que le taux de conversion LPP, ne pourra être maintenu que si les rendements futurs des marchés financiers se rapprochent de nouveau de leur moyenne historique.

Les bases financières du fonds sont solides. L'augmentation régulière de l'effectif des assurés, le flux de trésorerie positif et sa gestion efficace lui confèrent une capacité d'exposition aux risques élevée. Ces éléments constituent un terreau adéquat pour son développement à venir et lui donne du temps pour envisager les éventuelles adaptations futures.

Alain Gasser

Cédric Scherer

Président du
Conseil de fondation

Gérant

Rapport annuel

AFFILIES

Le nombre des établissements affiliés, à la fin de l'exercice 2010 s'élève à **59** (57 en 2009).

EFFECTIF

Le nombre des **assurés actifs** est passé de 5'362 en 2009 à **5'737** en 2010, soit une augmentation de **375** assurés.

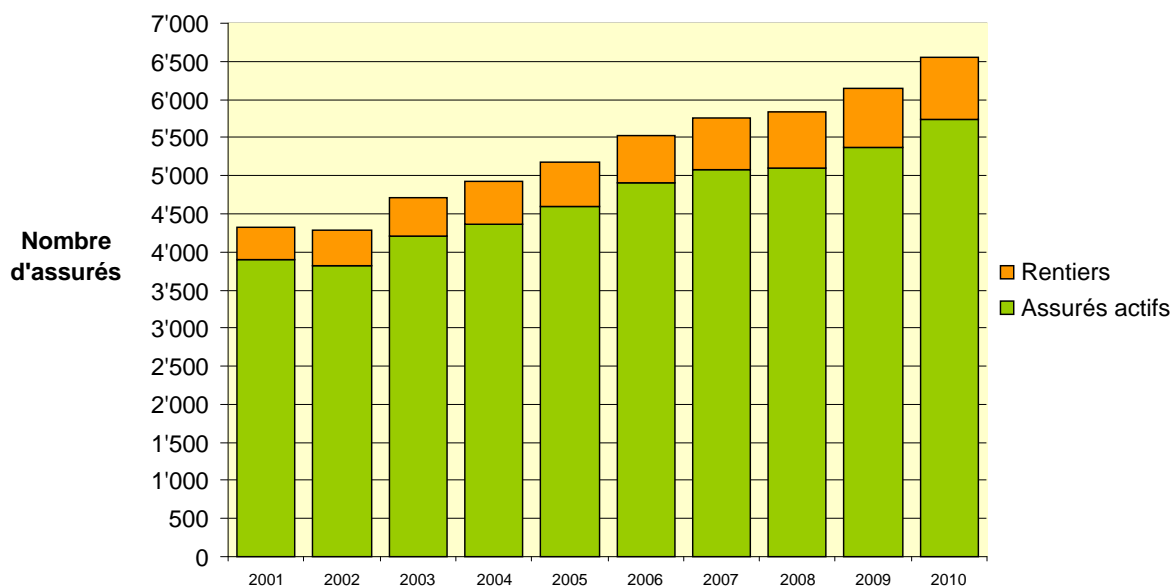
Les **assurés** se répartissent comme suit :

	2010		2009	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	969	44.1 ans	878	43.9 ans
Femmes	4'768	44.0 ans	4'484	44.1 ans
Total	5'737	44.0 ans	5'362	44.1 ans

L'effectif des **bénéficiaires de rentes** est le suivant :

	31.12.2010	31.12.2009
Retraités	512	460
Conjoints survivants	38	38
Invalides	196	201
Enfants	72	78
Total	818	777

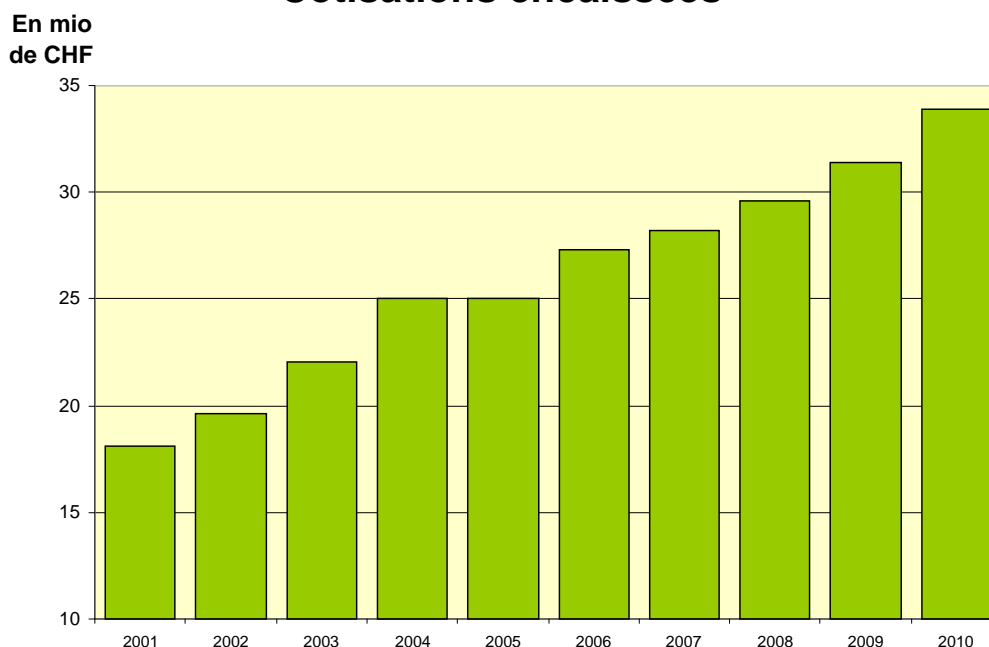
Evolution des effectifs



COTISATIONS

Les cotisations enregistrées pour l'exercice 2010 se sont élevées à **Fr. 33'867'930.-** (Fr. 31'388'987.- en 2009) pour des salaires de **Fr. 218'165'065.-** (Fr. 205'028'531.- en 2009).

Cotisations encaissées



Le taux minimum de cotisation est de 10% des salaires déterminant pour l'AVS. Un taux supérieur peut être fixé de manière à améliorer le montant de la rente de retraite. Cette possibilité d'amélioration est utilisée par la presque totalité des institutions affiliées au fonds puisque les cotisations enregistrées représentent 15.5% (15.3% en 2009) de la masse salariale.

VERSEMENTS ANTICIPES

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) permet d'utiliser les fonds du 2^{ème} pilier sous forme de versement anticipé ou de mise en gage pour acquérir un logement ou rembourser des prêts hypothécaires.

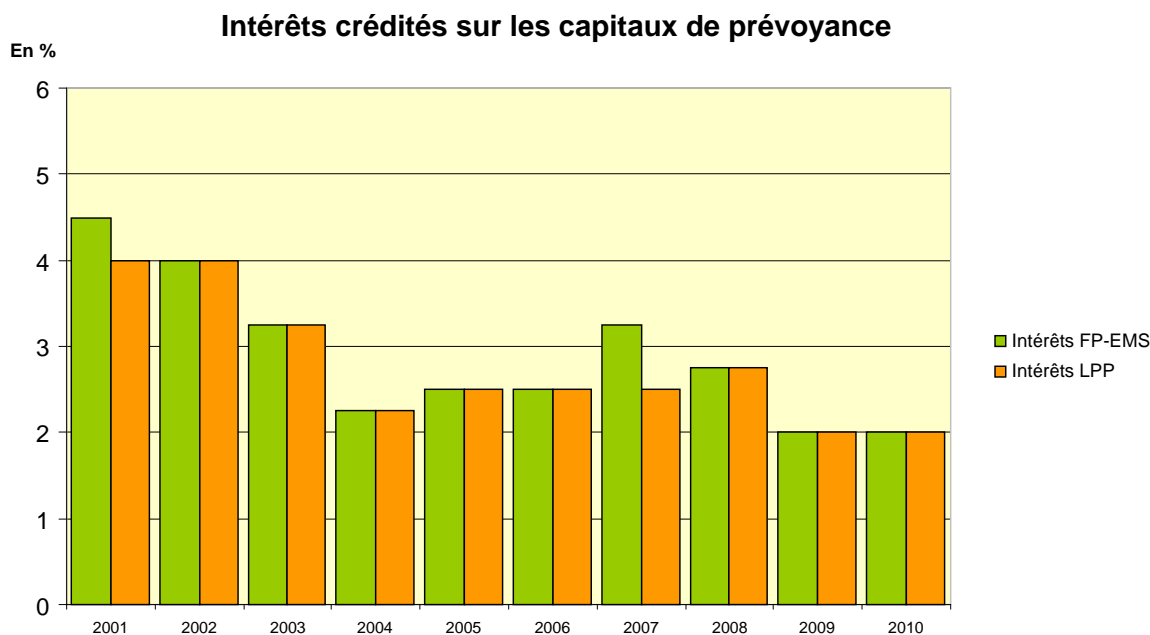
En 2010, **43** versements anticipés ont été effectués pour un montant de **Fr. 3'965'581.-** (49 versements pour Fr. 3'109'742.- en 2009).

ENGAGEMENTS ACTUARIELS

Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à Fr. 357'248'464.- au 31 décembre 2010 et à Fr. 337'660'568.- au 31 décembre 2009.



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés avec les bases techniques EVK 2000 4%, s'élèvent aux montants suivants :

	31.12.2010	31.12.2009
	Fr.	Fr.
Retraités	77'718'529.-	68'116'623.-
Conjoints survivants	5'401'226.-	5'609'102.-
Invalides	18'675'921.-	18'752'012.-
Enfants	1'678'962.-	2'277'518.-
Total	103'474'638.-	94'755'255.-

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle s'élève à Fr 5'691'000.- au 31 décembre 2010 (Fr. 4'738'000.- au 31 décembre 2009).

b) Provision des mises à la retraite

La provision des mises à la retraite a pour but de couvrir le coût lors de départ à la retraite. Au 31 décembre 2010, elle s'élève à Fr. 3'460'000.- (Fr. 1'730'000.- au 31 décembre 2009).

c) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

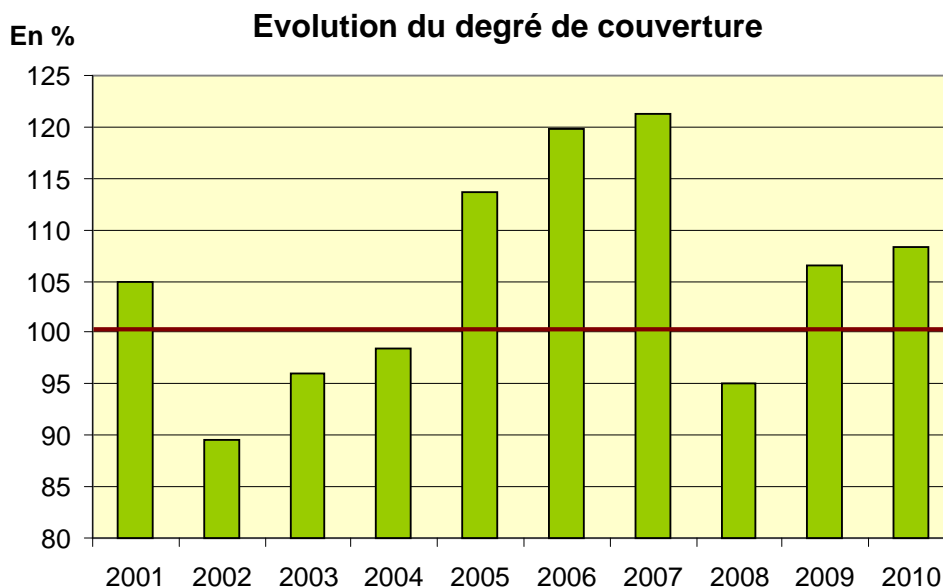
La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité a pour but d'absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Elle s'élève à Fr. 3'920'000.- au 31 décembre 2010 (Fr. 3'570'000.- au 31 décembre 2009).

EVOLUTION DES RISQUES ACTUARIELS

La cotisation pour la couverture des risques de décès et d'invalidité (2,7%) est destinée à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. Elle permet de couvrir les sinistres survenus pendant ces derniers exercices.

SITUATION FINANCIERE DU FONDS – DEGRE DE COUVERTURE

La situation financière du fonds s'est légèrement améliorée en 2010, grâce surtout à la performance réalisée sur la gestion de fortune. En effet, **le degré de couverture a passé de 106.6% au 31.12.2009 à 108.4% au 31.12.2010** et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 8.4% au 31 décembre 2010. La réserve de fluctuation de valeurs a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. L'objectif du fonds est de disposer d'une réserve de 15% à 25% des engagements du fonds. Avec un taux de 8.4%, elle se situe donc à mi-chemin du seuil minimum.



PLACEMENTS ET PERFORMANCE

En 2010, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance. Malgré celle-ci, la hausse des marchés financiers, marchés des actions et marchés des obligations, a été modeste. L'affaiblissement soutenu de la majorité des devises étrangères par rapport au franc suisse, générant des pertes de change, et le niveau très bas des taux d'intérêt n'ont pas permis d'enregistrer des performances élevées.

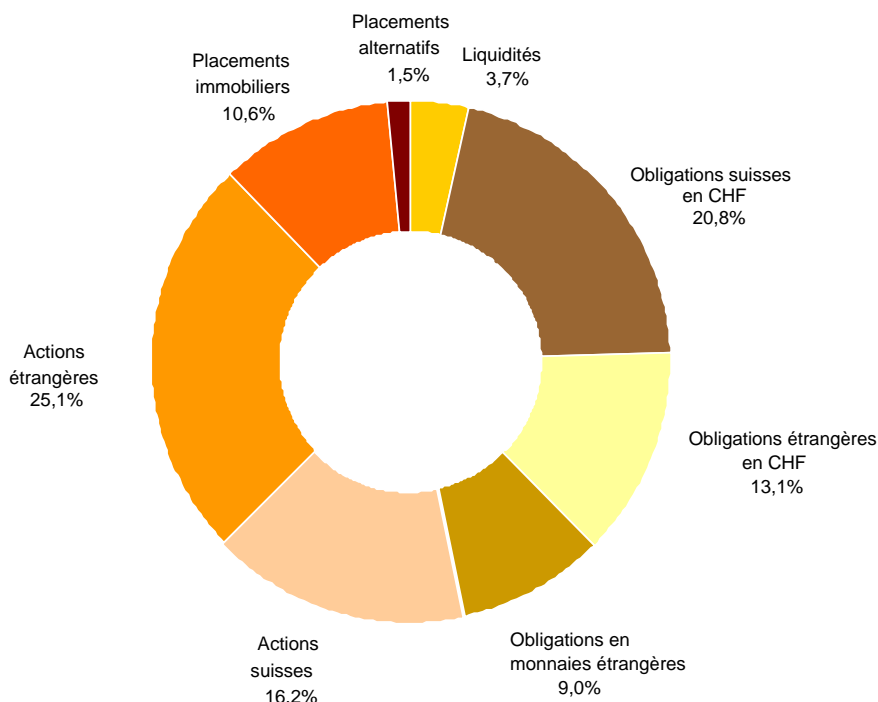
Cette évolution a entraîné, pour l'année en cours, une performance faible de toutes les institutions de prévoyance suisses et du fonds. En 2010, le fonds a réalisé une performance sur les placements de 3.93% (15.2% en 2009), supérieure à l'indice de référence (indice Pictet LPP-40).

<i>Performance du fonds</i>		<i>Performance de l'indice de référence (Pictet LPP-40)</i>	
2010	2009	2010	2009
3.93%	15.2%	1.18%	15.1%

La répartition des placements est la suivante :

	31.12.2010		31.12.2009		Stratégie de placement
	Fr.	%	Fr.	%	%
Liquidités	18'884'665	3.7	17'308'966	3.6	8
Obligations suisses	107'713'161	20.8	113'417'634	23.9	20
Obligations étrangères en CHF	67'828'847	13.1	70'427'035	14.8	10
Obligations en monnaies étr.	46'507'164	9.0	46'186'070	9.7	15
Actions suisses	83'828'733	16.2	62'353'509	13.1	15
Actions étrangères	129'501'998	25.1	109'343'123	23.0	20
Placements immobiliers	54'961'224	10.6	50'327'466	10.6	10
Placements alternatifs	7'848'961	1.5	6'030'230	1.3	2
Total	517'074'753	100.0	475'394'033	100.0	100.0

Répartition des placements au 31.12.2010



FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration s'élèvent à Fr. 123.- par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus) en 2010 (Fr. 123.- en 2009). Ce chiffre est inférieur au montant moyen des institutions de prévoyance suisses.

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à Fr. 441'763.55, soit 0.09% des placements en 2010 (Fr. 364'903.91 ou 0.08% des placements en 2009).

ORGANISATION

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation**.

Le Conseil de fondation a la composition suivante :

Délégués patronaux,

- M. Alain GASSER, président
- M. Tristan GRATIER
- M. François JACOT-DESCOMBES
- M. Christian LAUENER
- M. Adriano PASQUALI
- M. Armand ROD

Délégués du personnel,

- M. Jean-Claude BUCHLER, vice-président
- Mme Bernadette MODOUX
- Mme Carmen SOTILLO
- M. Habib NEJI
- M. Dominique JOBERT
- M. Michel SAULET.

La **gérance** du fonds est le Centre Patronal, Paudex. MM. Cédric Scherer, gérant, Jean-Claude Zbinden, chef de service, Mmes Catherine Gendre, Anne-Lise Toniutti et Lucienne Zimmermann assument cette tâche.

L'**organe de contrôle** est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross, Vevey.

L'**expert agréé en matière de prévoyance professionnelle** est la société HPR S.A., Vevey.

L'**Assemblée des responsables d'exploitation** est présidée par M. Alain Gasser, président du Conseil de fondation.

L'**Assemblée des délégués du personnel** est présidée par M. Jean-Claude Buchler, vice-président du Conseil de fondation.

BILAN

	31.12.2010	31.12.2009
	Fr.	Fr.
ACTIF		
Liquidités et dépôts à terme	18'884'664.95	17'308'966.08
Obligations en francs suisses	172'202'695.30	180'319'556.26
Obligations en monnaies étrangères	46'507'164.00	46'186'069.55
Actions suisses	83'828'733.25	62'353'508.80
Actions étrangères	129'501'997.70	109'343'123.45
Placements immobiliers	54'961'223.55	50'327'466.60
Placements alternatifs	7'848'961.50	6'030'229.85
Compte de régularisation actif	3'339'313.20	3'525'112.40
Total de l'actif	517'074'753.45	475'394'032.99
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	3'341'309.08	3'021'785.10
Compte de régularisation passif et autres dettes	299'858.60	659'403.49
Capital de prévoyance des assurés actifs	357'248'464.30	337'660'567.90
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	103'474'638.00	94'755'255.00
Provisions techniques	13'071'000.00	10'038'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	39'639'483.47	29'259'021.50
Total du passif	517'074'753.45	475'394'032.99

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

	2010	2009
	Fr.	Fr.
Cotisations, apports ordinaires et autres	33'926'930.55	31'463'072.75
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	18'681'862.75	15'821'539.25
Rentes réglementaires	-8'608'972.85	-7'850'526.25
Prestations en capital	-2'153'391.00	-2'161'670.95
Prestations de sortie et versements anticipés	-18'765'938.50	-16'256'923.40
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-31'340'279.40	-32'298'175.90
Produits de prestations d'assurance	569'268.50	36'807.60
Charges d'assurance	-251'720.60	-373'583.00
Résultat net de l'activité de prévoyance	-7'942'240.55	-11'619'459.90
Résultat net des placements	19'129'641.91	61'533'901.68
Autres produits	2'727.80	1'385.80
Frais d'administration	-809'667.19	-754'531.73
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	10'380'461.97	49'161'295.85
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-10'380'461.97	-29'259'021.50
Excédent de produits	0.00	19'902'274.35

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS

VEVEY



Membre de la Chambre fiduciaire

AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
TELEFAX 021 925 30 51
info@grossfidu.ch
CCP 18 - 25928-2

ADRESSE POSTALE:
CASE POSTALE 65
1800 VEVEY 2

Au Conseil de Fondation du
Fonds de prévoyance des EMS (FP-EMS)

Paudex

Vevey, le 3 mai 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (Bilan, Compte d'Exploitation et Annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de Fondation et aux règlements.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS

Jean-Christophe Gross

Aldo Palmieri
Réviseur responsable

Experts réviseurs agréés

MODALITES DE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le droit à la rente de retraite prend naissance à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes (âge ordinaire de la retraite). En cas de cessation de son activité lucrative, l'assuré peut demander d'anticiper de 5 ans au plus le droit à la rente. A l'inverse, en cas de continuité de l'activité lucrative au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, l'assuré peut différer le droit à la rente jusqu'à la cessation de cette activité (au plus 70 ans).

Si l'assuré le désire, il peut opter pour un capital ou une part de capital en lieu et place de la rente de retraite. Pour cela, **il doit en faire la demande par écrit sous pli recommandé au moins un an** avant la naissance du droit à la prestation. L'option en capital requiert l'accord du conjoint.

Il faut savoir en outre, qu'une fois la demande parvenue à la gérance, **l'assuré ne peut plus modifier son choix ultérieurement**. Enfin, le versement de la prestation en capital exclut toute autre prestation ultérieure.

Le bénéficiaire d'une rente de vieillesse peut demander, dès l'âge de 59 ans pour les femmes et de 60 ans pour les hommes, le versement d'une rente pont AVS. Le montant de la rente pont AVS est fixé par le bénéficiaire, mais ne peut pas dépasser la rente de vieillesse maximale complète de l'AVS. Il est financé par une réduction viagère immédiate de la rente de vieillesse versée par le fonds, fixée en pourcent du montant de la rente pont AVS.

D'autre part, la part du capital constitué, résultant d'un rachat effectué durant les trois dernières années précédant l'ouverture du droit à la prestation, est versé sous forme de rente.

Le choix de la rente de retraite ou du capital doit faire l'objet d'une réflexion approfondie, notamment concernant les incidences fiscales. La gérance se tient à votre disposition pour effectuer diverses projections du montant des prestations de retraite, ce qui peut vous aider à prendre une décision en toute connaissance de cause.

Adresser toute correspondance au :

Fonds de prévoyance des EMS

Rte du Lac 2 – 1094 Paudex – Case postale 1215 – 1001 Lausanne
Tél. 021 796 34 33 – Mail info@fp-ems.ch / www.fp-ems.ch